

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les enfants, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'enfants est désormais requise.

PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le personnel devra procéder de la même manière.

Le personnel présentant des facteurs de risque connus ne travaillera pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les inscriptions sont obligatoires sur l'accueil périscolaire. Tout enfant présent sans inscription préalable pourra être refusé.

Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique en élémentaire en espace clos, et d'une séparation d'un mètre latéral entre les enfants de groupes « classes » différents.
- ❖ L'application des gestes barrières.
- ❖ La limitation du brassage des enfants.
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des temps périscolaires de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps périscolaires seront les plus proches de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

Ainsi pour limiter le brassage des enfants, les groupes formés sur le temps scolaire seront conservés sur les temps périscolaires.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

À l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les enfants d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'animateur et les enfants ainsi qu'entre les enfants quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre enfants d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les enfants de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

❖ Accueil et sortie des enfants : de 7h à 8h35 et de 16h15 à 18h30

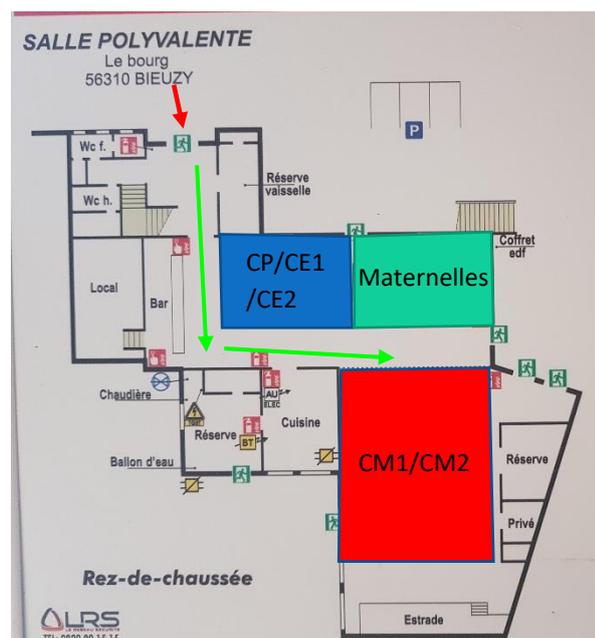
L'arrivée et le départ de l'accueil périscolaire seront échelonnés selon les besoins des familles à accueillir, des marquages au sol seront visibles pour visualiser les 1 m de distance en cas d'attente.

Dès l'entrée à la salle polyvalente, les enfants seront dirigés par un responsable vers les toilettes pour un lavage de main (1 par toilettes) et/ou une désinfection par gel hydroalcoolique.

Les maternelles, les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2 seront dirigés dans la salle vers des zones différenciées selon les effectifs en passant par le couloir de circulation marqué au sol (voir exemple ci-dessous)

Pour ce qui est des sorties, les parents se manifesteront à la fenêtre puis se présenteront à l'entrée pour récupérer leur ou leurs enfants.

L'accès à l'enceinte de l'école ainsi qu'aux bâtiments est interdit à toute personne n'appartenant pas à l'équipe enseignante ou personnels de l'école.



❖ Sens de circulation

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne. Les déplacements des enfants seront limités au strict nécessaire. Des sens et/ou des couloirs de circulation seront mis en place.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



❖ Passage aux toilettes

Le nombre d'enfants dans les sanitaires sera donc limité au nombre de sanitaires disponible. Un adulte supervisera le lavage des mains tout en préservant l'intimité des enfants.

❖ Le matériel

- Le prêt de matériel sera autorisé entre enfants appartenant au même groupe classe,
- Les jeux (ballons, vélos...) sur les cours de récréation seront mis à disposition de chaque groupe « classe »,
- Les structures de jeux sont utilisées selon un planning établi,
- aucun jeu ou objet de la maison ne sera accepté.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Tout au long de ce temps périscolaire, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.



❖ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans les locaux et au départ ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

❖ Le port du masque

Pour les personnels (Animateur, ATSEM)

La collectivité a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de 1 masque par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations.

Pour les enfants

Pour les enfants des écoles **maternelles**, le port de masque est à proscrire.

Pour les enfants des écoles **élémentaires à partir du CP**, le port du masque est obligatoire.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



❖ La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes à chaque fois**. Les locaux occupés pendant l'accueil périscolaire sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et le soir pendant le nettoyage des locaux.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ENFANTS

La stabilité des classes et des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. **L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de chaque groupe, l'accueil périscolaire devra également intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**

L'accueil périscolaire autant que possible se fera en extérieur et sera organisé par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation (pluie...), elles peuvent être remplacées par des temps de garderie dans la salle polyvalente.

❖ L'encadrement

Les animateurs des temps périscolaires devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants, mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils seront les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

Compte tenu de la disposition de la salle et de l'effectif accueilli, les agents déjà en poste sont en effectif suffisant, un animateur sera sur la structure de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus (voir fiche Nettoyage et désinfection).

1 personne (Guénélick SIMON) interviendra le midi de 13h15 à 14h15 pour le nettoyage et une ATSEM sera chargée le soir (dès l'absence d'enfant) de procéder au nettoyage approfondi des sanitaires et des points contact.

❖ Sanitaires :

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires sera égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents
- L'évacuation de poubelles se fera aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 une fois par jour.

❖ Salle polyvalente :

- Tous les espaces communs, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs seront nettoyés et désinfectés tous les soirs ou selon leur utilisation les matins selon les normes en vigueur (sans utilisation d'aspirateur).
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne pourront se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.